



AVIS DE RECRUTEMENT - Urgence

OUVRIER AIDE-CUISINIER (H/F/X) POUR LES SERVICES CUISINE ET RESTAURANT

CPAS
VIRTON

Le Centre public d'action sociale de Virton recrute **en urgence** un ouvrier (H/F/X) aux services cuisine et restaurant, sous contrat de remplacement à temps partiel pour les besoins actuels de la MR-MRS « l'Amitié ».

Les candidatures munies des pièces requises C.V., lettre de motivation, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, seront transmises à Madame la Présidente du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par

recommandé ou par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be) ou déposées au CPAS contre accusé de réception pour le 29 septembre 2026 avant 12h00.

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- ❖ Être ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel de la Ville de Virton, du CPAS de Virton et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- ❖ Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- ❖ Jouir des droits civils et politiques ;
- ❖ Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- ❖ Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- ❖ Être âgé de 18 ans au moins. Aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- ❖ Disposer de connaissances de base et/ou avoir suivi des études et/ou formation en rapport avec la fonction à exercer ;
- ❖ Disposer d'une expérience d'une année minimum utile à la fonction est un avantage ;
- ❖ Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (carte Activa, passeport A.P.E., AVIQU...) est un atout ;
- ❖ Réussir un entretien de sélection en date du 02 octobre 2026.

AVANTAGES :

- ❖ Des chèques repas d'un montant de 6€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'employé)
- ❖ Congés payés dès la première année de service (26 jours pour un temps plein sur une année complète)
- ❖ Une allocation de foyer ou de résidence
- ❖ Une allocation de fin d'année : payable en novembre
- ❖ Une prime d'attractivité : payable en décembre
- ❖ Une prime de printemps: payable en décembre
- ❖ Un pécule de vacances (92% du salaire brut pour une année entière prestée - payable en mai de l'année suivante)
- ❖ Possibilité d'intervention de 88% à 100% sur les frais de transport domicile-travail en cas d'usage des transports en commun
- ❖ Possibilité d'intervention pour les parcours en bicyclette du domicile au travail
- ❖ Constitution d'une pension complémentaire (second pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut).

Le Directeur général,
Jérémy WINAND



La Présidente,
Lison THEMELIN

Tout renseignement relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du service RH
Tél. 063/21.00.26 – rh@cpas-virton.be